

Numéro	CA/2025-06-05/05
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	19/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	19/07/2025
Date de transmission au Recteur	19/07/2025



## Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### - Délibération du 5 juin 2025 portant approbation de l'exonération des frais de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne pour les personnels de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 714-1, L. 719-4, D. 714-58 et D. 714-62 ;  
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exonération des frais de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne pour les personnels de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, conformément aux tableaux ci-après annexés.

<b>Délibération CA/2025-06-05/06</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	33
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 16 juin 2025

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

## Tarifs 2025-2026 du service commun de formation continue Panthéon-Sorbonne

### Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Nature des prestations		Tiers financeur	Individuel	Demandeurs d'emploi et dispositifs de retour à l'emploi
		<i>Financement par l'employeur, l'OPCO ou le compte CPF hors demandeurs d'emploi</i>	<i>Autofinancement hors demandeurs d'emploi</i>	<i>Demandeurs d'emploi : autofinancement ou financement par le CPF, France travail ou la région</i>
Recevabilité de la demande <sup>(1)</sup>	Étude du dossier de recevabilité	150 €	150 €	150 €
Action de validation	Organisation de la soutenance (Jury VAE)	850 €	700 €	490 €
Prestation optionnelle d'accompagnement à la réalisation du mémoire (au choix)	1) Formule classique (jusqu'à 20h)	1 800 €	1 200 €	800 €
	2) Formule renforcée (jusqu'à 30h)	-	-	1 200 €
Montant total sans accompagnement		1 000 €	850 €	640 €
Montant total avec accompagnement classique		2 800 €	2 050 €	1 440 €
Montant total avec accompagnement renforcé		-	-	1 840 €

### Tarifs de la Validation des Études Supérieures antérieures (VES)

Nature des prestations		Tarifs uniques
Recevabilité de la demande <sup>(1)</sup>	Étude du dossier de recevabilité	300 €
Action de validation	Organisation de la soutenance (Jury VES)	500 €
Montant total		800 €

### Tarif de la Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP)

Nature de la prestation		Tarif unique
Procédure de validation	Organisation de la commission pédagogique de VAPP	300 €

<sup>(1)</sup> Les montants dus au titre de la recevabilité des demandes (VAE et VES) sont exigibles quelle que soit la réponse et la suite de l'action.